

SÉANCE DU MERCREDI 7 JANVIER

L'an deux mil vingt-six, le sept janvier à vingt heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de Mr le Maire, Christian Ruault.

Présents : Mmes Bonnier V. ; Brault-Louvet M. ; Desfete C. ; Desveaux K. ; Gazeau E.; Labory S. ; Pichonneau P. ; MM Bossis D. ; Courais P. ; Hardouin A.N.; Lechat A. ; Moreau C. ; Moreau J. ; Pecquery C

Absents excusés : Mmes Bonnier V et Desfete C.

Procuration : Mme Bonnier V donne procuration à Mme Pichonneau P.

Mme Desfete C donne procuration à M Ruault C.

Secrétaire : Pichonneau P

Date de la convocation :	23/12/2025
Date d'affichage :	23//2/2025
Nombre de conseillers :	13

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal du 2 décembre est validé à l'unanimité.

DELIBERATION TRANSFERT DE COMPETENCES IRVE

Une borne de recharge pour véhicule électrique va être mise en place sur le parking de la mairie
Le montant de l'installation est de 30 000€, la prise en charge de ces dépenses 50% par la collectivité et 50% par l'agglomération.

DCM2026-001

DÉCIDE

- **d'approuver** le transfert au Siéml, par la Commune de Saint Philbert du peuple de la compétence suivante mentionnée à l'article 4.3 des statuts du Syndicat :
 - création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
 - mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, étant précisé que l'exploitation inclut l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge ainsi que le système monétique ;
- **d'approuver** que le transfert prenne effet à compter du 08/01/2026 ;
- **d'approuver** le règlement financier du Siéml, <https://www.sieml.fr/reglement-financier/>
- **d'approuver** les conditions générales et particulières de la convention pour l'accueil d'équipements techniques formalisant l'autorisation d'occupation temporaire et préalable à la pose de l'IRVE et ses accessoires, jointe en annexe ;
- **d'autoriser** Monsieur Ruault Christian, le Maire à prendre et signer, au nom et pour le compte de La, tout acte nécessaire aux décisions précitées, notamment la convention entre le Siéml et la collectivité ainsi que ses éventuels avenants :

Précise que :

- les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif de la Commune, chapitre 21;

la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

DELIBERATION AUTORISATION DE CREDIT POUR 2026

DCM2026-002

Le Conseil Municipal autorise à hauteur de 25% du budget 2025, les dépenses d'investissement en attente du nouveau budget.

DELIBERATION POUR AUGMENTATION DE CREDIT CHAPITRE 26

DCM2026-003

La Mairie de Saint Philbert du peuple a pris part au projet de la SPL Restauration collective et est donc actionnaire avec 61 actions.

Le Conseil Municipal du 18 février 2025 a délibéré pour un fond de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire relatif à la cuisine centrale (DCM2025-007) pour les montants suivant :

2025 : 24 000€

2026 : 23 950€

Il est donc nécessaire d'accroître au chapitre 26 un montant de 50 000€ pour permettre de régler les augmentations de capital de 2025 et 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve l'augmentation de crédit au chapitre 26 : *participations et créances rattachées à des participations* pour un montant de 50 000€ afin de régler les augmentations de capital prévu initialement dans les statuts de la SPL.

DELIBERATION NOMINATION DE LA SALLE DES FETES

La salle a été inaugurée en 1988, depuis cette date aucun nom n'a été octroyée. M Le Maire propose le nom de la Salle « *Georges Ruault* » maire de la Commune de 1983 à 2001.a l'origine de la construction de la salle des fêtes.

DCM2026-004

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, souhaite nommée la salle des loisirs de Saint Philbert du Peuple « La salle Georges RUAULT ». Maire de 1983 à 2001.

DELIBERATION NOMINATION DE LA RUE AU QUARTIER DE LA NOUE

M Le Maire informe le Conseil municipal, que le choix de dénomination d'une voie, rue... appartient à la Commune et dans l'intérêt de faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes...) et les autres services publics ... Il est nécessaire de nommer la rue du Quartier de la Noue.

M le Maire fait la proposition suivante : Rue « Francis BOUSSELIN » ayant été Maire de la Commune de

DCM2026-005

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues :

- **Valide** le nom proposé à la rue du Quartier de la Noue sous la dénomination « Rue Francis BOUSSELIN ».
- **Autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMPTE RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS

- Bulletins municipaux : Les bulletins sont distribués dans les boîtes aux lettres avec le bon pour l'invitation aux vœux.
- CMJ : Envoie de carte de vœux pour les aînés de + 70 ans, les commerçants et les associations. Réfection de l'hôtel à insectes
- Repas « Retraite joyeuse »
- Voirie : démarrage des travaux par l'entreprise Beauvilain et travaux des collecteurs en cours par l'entreprise Leblond.

QUESTIONS DIVERS

- Quartier de la Noue et rue d'Anjou: Attribution logements « seniors » et la location rue d'Anjou seront probablement attribués pour le mois de mai. Il reste l'éclairage public ainsi que l'espace paysager.
- Salle des fêtes : durant une location une serrure a été cassée : la réparation a été faire La moquette changée, il y a un an est dans un mauvais état.
- Voie verte : en attente d'un modèle de délibération pour la continuité du projet de la voie verte.

Prochain Conseil Municipal : mardi 3 mars